

N° : DP 20/408

DECISION DU PRESIDENT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 1 500 EUROS A L'ASSOCIATION "ORCHESTRE D'HARMONIE DE LA VALETTE" - 2020

Le Président de la Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n° 20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

CONSIDERANT la demande de subvention émanant de l'association « Orchestre d'Harmonie de la Valette » dont le siège social est à la Valette du Var et ayant pour objet de développer et favoriser toutes formes d'art musical notamment par l'organisation de concerts publics et participation aux cérémonies patriotiques de la commune,

CONSIDERANT que les nombreux concerts organisés par cette harmonie sont à la fois valorisant pour la commune de la Valette-du-Var et participent au rayonnement de la Métropole,

CONSIDERANT que les actions menées par cette association sur le territoire métropolitain entrent dans le cadre de la politique culturelle mais aussi de la politique de la ville en matière de cohésion sociale de la Métropole,

CONSIDERANT le caractère exceptionnel de la demande chiffrée à 1 500 euros,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ATTRIBUER une subvention de 1 500 euros (mille cinq cents euros) à l'association « Orchestre d'Harmonie de la Valette ».

ARTICLE 2

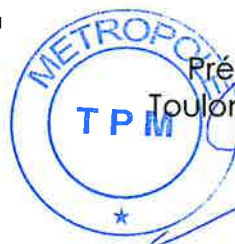
DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget de l'exercice 2020 opération n° 1 article 65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **29 SEP. 2020**

Hubert FALCO



Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre